

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CLUB DES JURISTES PUBLIE UN RAPPORT SUR L'INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA JUSTICE CIVILE

Alors que l'intelligence artificielle transforme déjà les pratiques des professions juridiques, **la question de son intégration dans le fonctionnement de la justice devient désormais centrale.**

Dans la justice civile, ces technologies ouvrent des perspectives importantes pour améliorer le traitement des dossiers et renforcer la qualité du service rendu aux justiciables. Mais leur développement soulève également des enjeux majeurs : protection des données sensibles, maîtrise humaine de la décision judiciaire, risques de biais algorithmiques ou encore souveraineté technologique.

Le Club des juristes publie son rapport « **Intelligence artificielle et justice civile : perspectives et ambitions** », présidé par **Stéphane Noël**, chef de l'Inspection générale de la justice. Ce travail propose une réflexion d'ensemble sur les conditions d'une intégration maîtrisée de l'intelligence artificielle dans la justice civile et formule **douze recommandations opérationnelles** pour accompagner cette évolution.

UN DIAGNOSTIC CLAIR : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ENTRE DANS LES PRATIQUES JURIDIQUES

Les travaux de la Commission montrent que l'intelligence artificielle est déjà utilisée dans de nombreuses activités juridiques, notamment pour la recherche documentaire, l'analyse d'écritures ou la préparation de synthèses. Ces usages pourraient également améliorer l'efficacité du traitement des dossiers devant les juridictions civiles.

Toutefois, l'introduction de ces outils dans le fonctionnement de la justice doit être encadrée afin de préserver les principes fondamentaux du procès civil, notamment le contradictoire, l'égalité des armes et la primauté de la décision humaine.

UNE PROPOSITION STRUCTURANTE : RENFORCER LA PHASE PRÉPARATOIRE DU PROCÈS

Parmi les douze recommandations formulées par la Commission, le rapport propose notamment de **généraliser la pratique d'un rapport préparatoire avant l'audience**, pouvant s'appuyer sur des fonctionnalités d'intelligence artificielle supervisées par le magistrat.

Un tel dispositif permettrait d'identifier en amont les questions juridiques essentielles du litige et de recentrer le débat contradictoire lors de l'audience.

AMÉLIORER LA LISIBILITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROCÈS CIVIL

Le rapport recommande également d'encourager l'introduction d'une **synthèse des moyens au début des écritures**, facilitée par l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la lisibilité des dossiers et l'efficacité du travail juridictionnel.

UN RAPPORT IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNEL

Les recommandations du Club visent à accompagner l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans les pratiques juridictionnelles, en la concevant comme **un outil d'assistance au travail des professionnels du droit**, et non comme un substitut à la décision humaine.

Elles offrent ainsi des pistes concrètes pour intégrer l'intelligence artificielle dans le fonctionnement de la justice civile tout en garantissant le respect des principes fondamentaux du procès.

Votre contact presse : Emmanuelle Sidi-Brette

Téléphone : 06 19 32 78 61 - Mail : emmanuelle.sidi-brette@leclubdesjuristes.com